



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : samedi 24 juillet 2021

Séjour d'Aout 2021

Du lundi 23 aout au mercredi 1er 2021

Remarque :

- L'accueil de loisirs ne fonctionnera qu'avec un minimum de 6 inscrits
- nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire (DCCSPP) était atteint.
- les enfants venant de l'extérieur (non scolarisés à Marmagne) ne pourront être inscrits que sous réserve d'un allègement du protocole sanitaire et sous réserve que le taux d'encadrement le permette.

✚ **Horaires d'ouverture : de 8h00-18h00**

✚ **Horaires des activités : 9h30/11h45 - 14h/16h00**

Le goûter n'est pas fourni.

Les enfants devront apporter leur bouteille d'eau.

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification):

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

	Matin	Repas	Après-midi
Semaine 1			
Lundi 23 aout 2021			
Mardi 24 aout 2021			
Mercredi 25 aout 2021			
Jeudi 26 aout 2021			
Vendredi 27 aout 2021			
Semaine 2			
Lundi 30 aout 2021			
Mardi 31 aout 2021			
Mercredi 1 ^{er} septembre 2021			

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?
 oui non

Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- Une attestation d'assurance à jour
- Une attestation vaccinations à jour (photocopie du carnet de santé),
- Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- La fiche sanitaire complétée et signée